

**AVIS DE VACANCE**

**EXPERT NATIONAL DETACHE A LA COMMISSION EUROPEENNE**

|  |  |
| --- | --- |
| **Intitulé du poste:**  (DG-DIR-UNITE) | **CNECT-E-3** |
| **Chef d’unité :**  **Adresse e-mail :**  **Téléphone :**  **Nombre de postes disponibles:**  **Prise de fonction souhaitée :**  **Durée initiale souhaitée :**  **Lieu d’affectation :** | **Gemma Carolillo**  [**Gemma.carolillo@ec.europa.eu**](mailto:Gemma.carolillo@ec.europa.eu)  **+32 2 297 49 81**  **1**  **2ème trimestre 2022**  **2 an(s)1**  **☒  Bruxelles  Luxembourg  Autre: ……………..** |
|  | **☒  Avec indemnités** □  **Sans frais** |
| **Cet avis est également ouvert**  □**aux pays AELE suivants :**  □ **Islande** □ **Liechtenstein** □ **Norvège** □ **Suisse**  □ **Accord AELE-EEE in-Kind (Islande, Liechtenstein, Norvège)** □**aux pays tiers suivants:**  □**aux organisations intergouvernementales suivantes:** | |

**1. Nature des fonctions**

L’unité E3 de la DG CNECT coordonne l’initiative «Next Generation Internet» et est responsable de l’élaboration et de la mise en œuvre de la politique de l’UE en matière de gouvernance de l’internet.

L’expert national détaché contribuera à la définition et à la mise en œuvre de la politique de l’UE en matière de gouvernance de l’internet, qui comprend la réforme du modèle multipartite de gouvernance de l’internet; la définition et la mise en œuvre de la stratégie de l’UE en matière d’ouverture et de sécurité de l’internet; l’élaboration et la mise en œuvre de protocoles et de normes clés pour l’internet; la lutte contre les abus DNS, notamment par:

• Contribuer à la définition des priorités et des positions de la Commission dans les forums mondiaux sur la gouvernance de l’internet (y compris l’ICANN, l’IGF, EuroDIG);

• Contribuer à la mise en œuvre des politiques de l’UE en matière de sécurité de l’internet, telles qu’elles sont définies dans la stratégie de cybersécurité de l’UE pour 2020, et au développement futur de ces politiques afin de maintenir la résilience de l’internet, la sécurité et l’ouverture, en particulier en ce qui concerne la prévention et la lutte contre les abus du DNS.

• Préparer et coordonner la position de l’UE sur la gouvernance de l’internet:

o dans l’ensemble de la Commission, sur les questions liées à la protection des données (avec la DG JUST), à la cybersécurité et à la cybercriminalité (avec la DG HOME), à la protection des DPI (avec les DG GROW, AGRI, TRADE);

o avec le SEAE sur la coopération numérique mondiale et les dialogues avec les pays tiers;

o avec les États membres et les parties prenantes européennes, notamment par l’intermédiaire du Groupe de Haut niveau sur la Gouvernance de l’Internet;

• Contribuer à la mise en œuvre de la politique et du cadre juridique de premier niveau du domaine.eu, y compris la mise en œuvre du Règlement .eu révisé et la gestion du contrat de concession de services avec l’opérateur du Registre .eu.

**2. Qualifications requises**

**a) Critères d'éligibilité**

Les critères d'éligibilité doivent être obligatoirement remplis par l'END pour être détaché auprès de la Commission. Par conséquent, le candidat qui ne remplirait pas tous ces critères serait automatiquement éliminé de la procédure de sélection.

• Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

• Ancienneté de service : avoir une ancienneté d'au moins un an auprès de son employeur, c'est-à-dire être employé depuis au moins un an par un employeur éligible au sens de l'article 1 de la décision END, dans un cadre statutaire ou contractuel avant le détachement;

• Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d'une des langues de l'Union européenne et une connaissance satisfaisante d'une autre langue de l'Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu'il est appelé à exercer. L'END d'un pays tiers doit justifier posséder une connaissance approfondie d'une langue de l'Union européenne nécessaire à l'accomplissement des tâches qui lui seront confiées.

**b) Critères de sélection**

Diplôme

- diplôme universitaire ou

- formation professionnelle ou expérience professionnelle de niveau équivalent

dans le(s) domaine(s) : économie, droit, politique ou autre science sociale pertinente, télécommunications ou génie informatique.

Expérience professionnelle

• Expérience en matière d’élaboration et de mise en œuvre de stratégies et de politiques dans le domaine des politiques numériques, avec une préférence pour les domaines liés aux technologies de l’internet (par exemple, système de noms de domaine) et à la gouvernance de l’internet.

• Une solide expérience professionnelle en matière d’engagement et de communication avec les parties prenantes dans le domaine des politiques numériques et de l’internet.

• Expérience de la coopération inter-gouvernementale dans le domaine des politiques numériques/internet

• Expérience dans l’organisation/de la participation à des réunions et ateliers avec les parties prenantes et de l’exposition des positions gouvernementales dans les environnements des parties prenantes

• Bonne compréhension de l’Internet et de ses principaux défis de politique publique.

• Une expérience antérieure ou un intérêt pour les relations internationales serait un plus.

Langue(s) nécessaire(s) pour l'accomplissement des tâches

L’END doit avoir la connaissance de deux langues communautaires; pour l’exécution des tâches, y compris la préparation et la participation à des réunions et ateliers multipartites, une très bonne maîtrise de l’anglais est nécessaire.

**3. Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Les candidats doivent envoyer leur candidaturesous format **CV Europass** (<http://europass.cedefop.europa.eu/fr/documents/curriculum-vitae>)en français, anglais ou allemand **uniquement à la représentation permanente / mission diplomatique de leur pays auprès de l'UE**, qui la transmettra aux services compétents de la Commission, dans les délais fixés par ces derniers. Le CV doit obligatoirement mentionner la date de naissance et la nationalité du candidat. **Le non-respect de cette procédure ou des délais invalidera automatiquement la candidature.** Les candidats sont priés de ne pas joindre à leur candidature d'autres documents(tels que copie de carte d'identité, copie des diplômes et attestations d'expérience professionnelle, …). Ces documents leur seront demandés, le cas échéant, à un stade ultérieur de la procédure de sélection.

Les candidats seront informés du suivi de leur candidature par l'unité concernée.

**4. Conditions du détachement**

Les détachements sont régis par la **décision de la Commission C(2008)6866 du 12/11/2008** relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

L'END restera employé et rémunéré par son employeur durant toute la durée du détachement. Il restera également couvert par la sécurité sociale nationale durant son détachement.

Sauf pour les END sans frais, des indemnités de séjour peuvent être versées à l'END qui remplit les conditions, conformément à l'article 17 de la décision END.

Durant le détachement, l'END sera soumis aux obligations de confidentialité, de loyauté et d'absence de conflit d'intérêt prévues par les articles 6 et 7 de la décision END.

Toute déclaration incomplète ou fausse pourra entraîner le refus de la candidature.

Toute personne postée dans une **délégation de l’Union européenne** doit avoir une habilitation de sécurité (jusqu'au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015, OJ L 72 du 17.03.2015, p. 53). Le candidat choisi aura l’obligation de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d'obtenir la confirmation de son détachement.

**5. Traitement des données à caractère personnel**

Toute mise en œuvre de la procédure de sélection, de détachement et de fin de détachement des END aura pour effet le traitement, par les services compétents de la DG HR, du PMO, de la DG BUDG et de la DG concernée par le présent avis, de données à caractère personnel relatives à l'END, sous la responsabilité du chef de l'unité HR.DDG.B4. Ce traitement est basé sur la décision de la Commission relative aux END et est soumis au Règlement (UE) No 2018/1725.

Les données des END seront conservées pendant 10 ans à compter de la fin du détachement (2 ans pour les END dont la candidature n'a pas été retenue ou a été retirée).

En tant que personne concernée, vous avez des droits spécifiques en vertu du chapitre III (articles 14 à 25) du règlement (UE) 2018/1725, notamment le droit d'accès, de rectification ou d'effacement de vos données à caractère personnel et le droit de limiter le traitement de vos données personnelles. Le cas échéant, vous avez également le droit de vous opposer au traitement ou au droit à la portabilité des données.

Vous pouvez exercer vos droits en contactant le responsable du traitement ou, en cas de conflit, le responsable de la protection des données. Si nécessaire, vous pouvez également vous adresser au contrôleur européen de la protection des données. Leurs coordonnées sont indiquées ci-dessous.

**Informations de contact**

- **Le contrôleur de données**

Si vous souhaitez exercer vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725, ou si vous avez des commentaires, des questions ou des préoccupations, ou si vous souhaitez déposer une plainte concernant la collecte et l'utilisation de vos données à caractère personnel, n'hésitez pas à contacter le contrôleur de données, HR.DDG.B.4, [HR-MAIL-B4@ec.europa.eu](mailto:HR-MAIL-B4@ec.europa.eu).

- **Le délégué à la protection des données (DPD) de la Commission**

Vous pouvez contacter le délégué à la protection des données ([DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu](mailto:DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu)) pour toute question relative au traitement de vos données à caractère personnel en vertu du règlement (UE) 2018/1725.

**- Le contrôleur européen de la protection des données (CEPD)**

Vous avez le droit de saisir le contrôleur européen de la protection des données ([edps@edps.europa.eu](mailto:edps@edps.europa.eu)) (c’est-à-dire que vous pouvez porter plainte) si vous estimez que vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725 ont été violés par le contrôleur des données.

À l'attention des candidats ressortissant de pays tiers: vos données personnelles peuvent être utilisées aux fins des vérifications nécessaires.